

8 principaux risques identifiés

- R1 Manque d'actions sur la promotion de la bientraitance
- R2 Non intégration à la gestion documentaire des procédures de gestions des hospitalisations sans consentement et de contention
- R3 Absence d'un document reprenant les modalités d'annonce en cas de dommage lié aux soins
- R4 Restriction des libertés (Aller et venir, gestion des effets personnels...)
- R5 Dispositif d'accueil et d'accompagnement de l'entourage non adapté
- R6 Non respect des obligations réglementaires concernant les hospitalisations sous contrainte
- R7 Absence de traçabilité de la recherche du consentement éclairé
- R8 Satisfactions de l'entourage n'est pas suffisamment mesuré y compris en pédopsychiatrie

Pilote de la thématique : Dr Sandra FLAQUET

Groupe de travail :

- Sarah SALLERON – Cadre de Santé (Co-pilote)
- Claudia NERET – Cadre supérieur de Santé
- Hervé NERET – Cadre supérieur de Santé
- Frantz OLINY – Cadre supérieur de Santé
- Ludovic LEBON – Cadre de Santé
- Jean Michel LIBER – Cadre de Santé

Carte d'identité :

DROIT DES PATIENTS

MOT DU DOCTEUR FLAQUET

Les droits d'un malade (y compris en psychiatrie) sont avant tout, les droits de tous les citoyens.

Le cadre juridique change et les patients connaissent mieux leurs droits ; Cela suppose, également, que le personnel soignant soit outillé et formé sur les responsabilités qui lui incombent vis à vis des patients de manière à modifier certaines de nos pratiques afin de garantir à tout un chacun le droit inaliénable et intemporel à la dignité humaine, la sécurité des soins et la bientraitance en général

On peut rapidement rappeler que les patients hospitalisés, ont le droit au respect de leur vie privée. Ils ont également le droit, comme toutes les autres personnes, d'être en sécurité.

Les patients disposent, à l'exception des hospitalisations sans consentement également de la liberté d'aller et venir.

Notre démarche porte sur les risques qui nous semblent prioritaires au CHMD afin de garantir des soins de qualité dans le respect des droits fondamentaux de nos usagers.

Ce document est un récapitulatif des actions que nous avons l'ambition de mener cette année.



Nos EPP

1. Gestion des libertés individuelles et des mesures de restriction des libertés

Niveau d'avancement : Etape 3

Mise en œuvre des actions d'amélioration ou Organisation formalisée, régulière, sans évaluation

2. Sortie du patient et continuité des soins

Niveau d'avancement : Etape 2

En cours : Etape allant jusqu'à la définition du plan d'action ou Organisation formalisée, récente (< à 1 an

Nos indicateurs

- Signalétique relative au système de vidéo surveillance
- Nombre de réunions soignants/ soignés par unités
- Nombre de personnes sensibilisées à la bientraitance.
- Nombre de dossiers renseignés indiquant la personne de confiance, à prévenir, la protection judiciaire
- Evénements indésirables : violence

Risques

Actions d'Améliorations

Responsable d'actions

R1	Mettre en place un plan de formation sur la bientraitance	Formation continue
	Rédiger et diffuser la procédure de signalement des suspicions des cas de maltraitance	Groupe de pilotage opérationnel
	Inciter les professionnels à utiliser les FSEI	DDS, Cadres, Cellule Qualité
R3	Valider la procédure d'annonce d'un dommage lié aux soins	CGRAS
	Mise à jour et intégration de la liste des cultes et de la charte de laïcité dans le livret d'accueil	QGDR
R4	Mettre en place les réunions soignants soignés sur les droits des patients dans tous les services, dont la liberté d'aller et venir	Chef de pôle et cadre supérieur de pôle
	Permettre aux patients d'accéder directement à leurs effets personnels sans avoir à demander la restitution temporaire à l'infirmerie de leurs biens pour les utiliser par une mise à disposition d'armoires personnelles	DITSEL
	Faciliter l'accès des patients en Sociothérapie à travers la promotion des activités proposées notamment l'accès à internet	DSIO/SOCIOTHERAPIE
R5	Engager une réflexion sur les modalités d'accueil de l'entourage, des visiteurs	DITSEL/Bureau de l'hospitalisation
R6	Formaliser la procédure de gestion des hospitalisations sous contrainte	Bureau de l'hospitalisation et Bed Managers/Président de la CME/Qualificienne
R7	Mise en place dans le dossier patient informatisé d'un espace dédié à la traçabilité de la recherche du consentement du patient	Médecin DIM
R8	Mettre à disposition des questionnaires de satisfaction dans le Commun Despinoy.	QGDR